



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
26 septembre 2007

Original : français

**Assemblée générale**  
**Soixante deuxième session**  
Points 14, 98 x) et 108 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**Prévention des conflits armés**

**Désarmement général et complet : mise en œuvre  
de la Convention sur l'interdiction de l'emploi,  
du stockage, de la production et du transfert  
des mines antipersonnel et sur leur destruction**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 18 septembre 2007, adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Mali  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, à Bamako, le 1<sup>er</sup> septembre 2007, à l'occasion d'une rencontre avec le corps diplomatique et concernant la situation dans la région de Kidal (nord du Mali) (voir annexe).

Cette déclaration constitue un document de position du Gouvernement du Mali sur cette question.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ladite déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 98 x) et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Ami **Diallo**



**Annexe à la lettre datée du 18 septembre adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Mali  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration liminaire du Ministre des affaires étrangères  
et de la coopération internationale de la République  
du Mali, à la rencontre avec le corps diplomatique**

Koulouba, le 1<sup>er</sup> septembre 2007

Je vous remercie de votre présence ce matin au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. En compagnie de mes collègues de l'administration territoriale, de la défense et du plan, je m'exprimerai au nom du Gouvernement de la République du Mali pour évoquer devant vous, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, chefs de mission et représentants d'organisations internationales, la situation dans la région de Kidal.

Cette situation se caractérise par la multiplication d'actes terroristes perpétrés par un groupe de bandits armés dirigé par Ibrahim Ag Bahanga.

Ainsi, le 26 août 2007, à Tejiarett, ont été pris en otage les membres de la mission du Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin; le 27 août, à Azakak, et le 29 août, près de Tinzwatène, ont été attaqués des convois militaires de ravitaillement avec mort d'hommes et enlèvement de matériels; les 30 et 31 août, des véhicules civils transportant des personnes et du bétail ont sauté sur des mines près de Tinzwatène, occasionnant plusieurs morts et blessés.

Face à cette situation, le Gouvernement, suivant les instructions de Monsieur le Président de la République, a très rapidement pris les mesures appropriées lui permettant d'en assurer le contrôle.

Ces faits ont été portés en temps réel à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale par les autorités compétentes du Mali.

Ceci rappelé, je voudrais à présent souligner ici, et subséquentement, les points suivants :

1. La préservation de l'intégrité du territoire national et de la sécurité des personnes et des biens, la défense et la sauvegarde des valeurs de la démocratie et de la République sont et demeurent au cœur de la mission de nos forces armées et de sécurité et des autres institutions de la République, qui continueront à y veiller scrupuleusement.
2. Le Président de la République poursuivra ses efforts et ses initiatives en faveur d'une approche concertée pour assurer la stabilité et la sécurité de notre pays, y compris au plan régional.
3. Le Gouvernement continuera avec détermination et avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers son programme de développement économique et social du Mali, notamment des régions du nord à travers la mise en œuvre des conclusions et recommandations du Forum de Kidal des 23 et 24 mars 2007.

À cet égard, des actions concrètes ont été déjà réalisées ou sont en cours d'exécution, notamment dans les domaines de la santé et de la communication. Les dossiers concernant la réalisation d'infrastructures routières, comme le bitumage des routes Gao-Kidal, Ansongo-Ménaka-Anderaboukane, Niono-Tonka-Tombouctou ou encore Kidal-Ménaka, sont à un niveau d'avancement satisfaisant.

4. Le Mali continuera d'honorer ses engagements concernant l'Accord d'Alger du 4 juillet 2006.

Ainsi, la formation des unités spéciales de sécurité est désormais achevée avec la constitution de deux compagnies basées respectivement à Tin-Ezié et à Kidal.

La création d'un fonds de réinsertion socioéconomique est effective depuis l'ouverture d'un compte subséquent à la Banque malienne de solidarité et son approvisionnement par des versements effectués par les Gouvernements malien et algérien.

De même, un programme de formation professionnelle destiné aux ex-combattants de l'Alliance du 23 mai ainsi qu'aux jeunes des trois régions du nord est en cours de finalisation, qui bénéficiera à quatre cents (400) jeunes.

5. Le Gouvernement du Mali considère que les actes posés par les bandits armés dirigés par Ibrahim Ag Bahanga sont graves en ce qu'ils constituent une rupture de la paix chèrement acquise dans cette partie du territoire national – si essentielle à la sécurité régionale, voire internationale – et une violation flagrante des idéaux de la III<sup>e</sup> République et de la légalité internationale, notamment le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Ces actes méritent, à la suite du Gouvernement du Mali, d'être condamnés très clairement par la communauté internationale, et leurs auteurs combattus avec rigueur, détermination et solidairement.

À cet effet, le Gouvernement du Mali sait pouvoir compter sur l'appui politique, diplomatique et matériel des pays et organisations que vous représentez, et ce, pour endiguer cette nouvelle menace à la paix et à la sécurité internationales que constituent le terrorisme et les trafics d'armes et de drogues.

Nous sommes, à présent, mes collègues et moi, à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles ou recevoir des suggestions utiles.